

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Publication 337-2

Première édition — First edition

1972

**Auxiliaires de commande (appareils de connexion à basse tension
pour des circuits de commande et des circuits auxiliaires, y compris
les contacteurs auxiliaires)**

Deuxième partie : Prescriptions particulières pour des types déterminés d'auxiliaires de commande
Section Un : Boutons-poussoirs et auxiliaires de commande analogues

**Control switches (low-voltage switching devices for control
and auxiliary circuits, including contactor relays)**

Part 2: Special requirements for specific types of control switches
Section One: Push-buttons and related control switches



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe
Genève, Suisse

Withdrawn

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Publication 337-2

Première édition — First edition

1972

Auxiliaires de commande (appareils de connexion à basse tension pour des circuits de commande et des circuits auxiliaires, y compris les contacteurs auxiliaires)

Deuxième partie: Prescriptions particulières pour des types déterminés d'auxiliaires de commande

Section Un: Boutons-poussoirs et auxiliaires de commande analogues

Control switches (low-voltage switching devices for control and auxiliary circuits, including contactor relays)

Part 2: Special requirements for specific types of control switches

Section One: Push-buttons and related control switches



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe
Genève, Suisse

SOMMAIRE

	Pages
PRÉAMBULE	4
PRÉFACE	4
Articles	
1. Généralités	6
1.1 Domaine d'application	6
1.2 Objet	6
2. Définitions	6
3. Conditions de construction et d'application	12
4. Essais	16
4.1 Essais de type (pouvoirs de fermeture et de coupure)	16
4.2 Machine à utiliser pour l'essai des pouvoirs de fermeture et de coupure	16
4.3 Essais spéciaux	16
FIGURES	18 et 19

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
PREFACE	5
Clause	
1. General	7
1.1 Scope	7
1.2 Object	7
2. Definitions	7
3. Conditions for construction and application	13
4. Tests	17
4.1 Type tests (making and breaking capacities)	17
4.2 Operating machine for making and breaking capacity test	17
4.3 Special tests	17
FIGURES	18 and 19

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**AUXILIAIRES DE COMMANDE (APPAREILS DE CONNEXION
A BASSE TENSION POUR DES CIRCUITS DE COMMANDE ET DES
CIRCUITS AUXILIAIRES, Y COMPRIS LES CONTACTEURS AUXILIAIRES)**

**Deuxième partie : Prescriptions particulières pour des types déterminés
d'auxiliaires de commande**

SECTION UN : BOUTONS-POUSOIRS ET AUXILIAIRES DE COMMANDE ANALOGUES

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager cette unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux ne possédant pas encore de règles nationales, lorsqu'ils préparent ces règles, prennent comme base fondamentale de ces règles les recommandations de la CEI dans la mesure où les conditions nationales le permettent.
- 4) On reconnaît qu'il est désirable que l'accord international sur ces questions soit suivi d'un effort pour harmoniser les règles nationales de normalisation avec ces recommandations dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Les Comités nationaux s'engagent à user de leur influence dans ce but.

PRÉFACE

La présente recommandation a été établie par le Sous-Comité 17B : Appareillage à basse tension, du Comité d'Etudes n° 17 de la CEI : Appareillage.

Les travaux furent entrepris en juillet 1966 ; deux autres projets furent élaborés en février 1968 et février 1969. A la suite de la réunion tenue à Washington en 1970, un projet définitif fut soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en octobre 1970. Une modification fut soumise à l'approbation des Comités nationaux suivant la Procédure des Deux Mois en janvier 1972.

Les pays suivants se sont prononcés explicitement en faveur de la publication :

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Hongrie
Israël
Italie

Japon
Norvège
Pays-Bas
Pologne *
Portugal
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Turquie
Union des Républiques Socialistes Soviétiques
Yougoslavie

* A l'exception des valeurs limites de la vitesse linéaire figurant à la fin de l'article 4.2, jugées trop faibles.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**CONTROL SWITCHES (LOW-VOLTAGE SWITCHING DEVICES
FOR CONTROL AND AUXILIARY CIRCUITS,
INCLUDING CONTACTOR RELAYS)**

Part 2 : Special requirements for specific types of control switches

SECTION ONE: PUSH-BUTTONS AND RELATED CONTROL SWITCHES

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote this international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees having as yet no national rules, when preparing such rules, should use the IEC recommendations as the fundamental basis for these rules in so far as national conditions will permit.
- 4) The desirability is recognized of extending international agreement on these matters through an endeavour to harmonize national standardization rules with these recommendations in so far as national conditions will permit. The National Committees pledge their influence towards that end.

PREFACE

This Recommendation has been prepared by Sub-Committee 17B, Low-voltage Switchgear and Controlgear, of IEC Technical Committee No. 17, Switchgear and Controlgear.

Work was commenced in July 1966; two other drafts were elaborated in February 1968 and February 1969. As a result of the meeting held in Washington in 1970, a final draft was submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in October 1970. An amendment was submitted to the National Committees for approval under the Two Months' Procedure in January 1972.

The following countries voted explicitly in favour of publication:

Australia	Netherlands
Austria	Norway
Belgium	Poland *
Canada	Portugal
Czechoslovakia	Romania
Denmark	South Africa
Finland	Sweden
France	Switzerland
Germany	Turkey
Hungary	Union of Soviet Socialist Republics
Israel	United Kingdom
Italy	United States of America
Japan	Yugoslavia

* With the exception of the limit figures for rectilinear speed, appearing at the end of Clause 4.2, deemed to be too low.

AUXILIAIRES DE COMMANDE (APPAREILS DE CONNEXION A BASSE TENSION POUR DES CIRCUITS DE COMMANDE ET DES CIRCUITS AUXILIAIRES, Y COMPRIS LES CONTACTEURS AUXILIAIRES)

Deuxième partie : Prescriptions particulières pour des types déterminés d'auxiliaires de commande

SECTION UN : BOUTONS-POUSOIRS ET AUXILIAIRES DE COMMANDE ANALOGUES

1. Généralités

1.1 *Domaine d'application*

La présente recommandation est applicable aux boutons-poussoirs et auxiliaires de commande analogues, tels que les interrupteurs à pédale, commutateurs rotatifs, etc., utilisant des éléments de contact semblables à ceux des boutons-poussoirs.

1.2 *Objet*

La présente recommandation donne des prescriptions supplémentaires, qui ne figurent pas dans la Publication 337-1 de la CEI: Auxiliaires de commande, Première partie: Prescriptions générales, applicables aux boutons-poussoirs et auxiliaires de commande analogues, ainsi que des définitions et des dénominations utiles pour préciser les propriétés désirées de conception ou de possibilité d'emploi.

2. Définitions

Les définitions ci-après sont applicables pour la présente recommandation. Les dénominations les plus importantes ont été explicitement définies tandis que, pour les dénominations plus évidentes, la définition résulte du texte même où il en est question.

2.1 *Définitions de base et classification*

2.1.1 *Bouton-poussoir*

Auxiliaire de commande muni d'un organe de commande destiné à être actionné par l'effort exercé par une partie du corps humain, généralement le doigt ou la paume de la main, et possédant une énergie de rappel accumulée (ressort).

2.1.2 *Bouton à tirette (tirette)*

Auxiliaire de commande muni d'un organe de commande destiné à être actionné en le tirant à la main et possédant une énergie de rappel accumulée (ressort).

2.1.3 *Bouton « pousser-tirer »*

Auxiliaire de commande muni d'un organe de commande destiné à être actionné en le poussant à la main puis en le tirant à la main vers sa position initiale, ou vice versa.

Note. — Il existe aussi des boutons « pousser-pousser » ou « pousser-tourner ».

2.1.4 *Commutateur rotatif*

Auxiliaire de commande muni d'un organe de commande destiné à être actionné par rotation manuelle.

Notes 1. — Un commutateur rotatif peut avoir plus de deux positions ; il peut posséder ou ne pas posséder un ressort de rappel.

2. — Les commutateurs rotatifs auxquels il est fait allusion ci-dessus sont ceux formant partie intégrante d'un ensemble de boutons-poussoirs.